



AVIS DE PUBLICATION

Le 5 mai 2026

Objet : Concours interne sur épreuves permettant l'accès au corps des Ingénieurs Hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

NOMBRE DE POSTES OFFERTS

30

Spécialités	Nombre de postes
Ingénierie en bio médicale	2
Recherche clinique	2
Ingénierie et maintenance travaux tous corps d'état / Investissements	5
Logistique	3
Hôtellerie / Restauration	2
Qualité / Gestion des risques	2
Sécurité des personnes et des biens	3
Informatique système d'information et Gestion des données	5
Informatique infrastructure et aux réseaux	2
Biosciences	1
Conseil en génétique	1
Ingénierie et maintenance Biomédical	1
Hygiène, Sécurité et Environnement	1



CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et aux agents des établissements mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, de l'Etat, des collectivités territoriales ainsi que de leurs établissements publics à caractère administratif et aux militaires, qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental, de même qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et aux candidats mentionnés à l'article L.325-5 du CGFP.

Les candidats doivent justifier avoir accompli au **1^{er} janvier 2026, quatre ans au moins de services publics effectifs.**

MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LE SITE <https://concours.aphp.fr>

Les inscriptions au concours interne sur épreuves pour l'accès au grade d'ingénieur en hospitalier se font en ligne, sur le site internet du service des concours statutaires de l'AP-HP (<https://concours.aphp.fr>) :

Le candidat saisit les données nécessaires à son inscription au concours, tout en télétransmettant, dans les délais d'inscription précisés ci-dessous, les pièces justificatives d'inscription exigées.

Date début des inscriptions en ligne	01 juin 2026 - 7h (heure de Paris)
Date limite des inscriptions en ligne	01 juillet 2026 - 14h (heure de Paris)

La date limite de télétransmission des pièces justificatives d'inscription est fixée au 6 juillet 2026 - 14h (heure de Paris)

Le candidat admis à concourir sera convoqué par courriel à se présenter aux épreuves écrites prévues par l'arrêté d'organisation du concours interne d'ingénieur hospitalier.

Le candidat admissible suite aux épreuves recevra par mail un lien donnant accès à la plateforme sécurisée de l'AP-HP : « **DISPOSE** », pour téléverser leur **dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**.

Toute communication du service concours à destination du candidat (suivi du dossier, convocations aux épreuves, résultats) s'effectuera via l'espace personnel du candidat, consultable depuis le site internet <https://concours.aphp.fr>.

Le candidat est informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.

CONDITIONS D'ADMISSION DÉFINITIVE

- En suivant l'ordre de classement établi par le jury ;
- Après avis favorable du Médecin du Travail